



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER FRONT-DE-SEINE

LUNDI 13 OCTOBRE 2025

---

**Le Lundi 13 Octobre 2025 à 18h30, les Conseillers du quartier Front-de-Seine se sont réunis dans le Salon Ronsard, en l'Hôtel de Ville.**

Présents :

Élue : Isabelle COVILLE, Adjointe déléguée du quartier Front-de-Seine

**Conseillers de quartier :**

Françoise ADAMS, Étienne ANDRÉ, Michèle BELLAÏCHE, Guillaume CHALAMET, Christian CHICKLI, Fabienne DESROUSSEAUX, Chantal FRANÇOIS, Gurvan GAUDIN, Régine HUNDER, Béatrice LE BLAY, Sébastien LOMBARD, Sylvie NOËL, Danielle PLASSARD, Raphaël ROUAH

**Absents excusés :** Joël DERRIENNIC, Sébastien MAZON, Erick MOTTIN, Marielle PIETRI

**Absents :** Robert DI BLASI

### **ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION**

- 1. Points relatifs à la Ville de Levallois**
- 2. Points relatifs au quartier Front-de-Seine**
  - a. Circulation-Stationnement
  - b. Voirie-Propreté
  - c. Sécurité-Nuisances sonores
- 3. Questions / Réponses**
- 4. Prochaine séance : après les élections municipales de 2026**

## **1. Points relatifs à la Ville de Levallois**

### **2. Points relatifs au quartier Front-de-Seine**

#### **a. Circulation – Stationnement**

##### **Trottinettes électriques**

- *La circulation des trottinettes sur les trottoirs constitue un véritable problème, qui ne fait que s'aggraver. Il devient désormais presque impossible de croiser un enfant ou un adolescent marchant sur le trottoir : la trottinette est devenue la norme ! La trottinette n'est pas une innovation technologique récente (en réalité elle a été inventée il y a plus de 100 ans !), mais simplement un phénomène de mode, qui s'inscrit malheureusement dans une tendance plus générale d'incivilités tolérées par un certain laxisme.*

*Il y a 10 ou 20 ans, ce problème n'existant pas. Aujourd'hui, nos trottoirs en sont littéralement envahis. Se promener est devenu non seulement désagréable, mais parfois dangereux, en particulier aux heures d'entrée et de sortie des écoles. Les piétons doivent rester constamment vigilants, y compris derrière eux, pour éviter les collisions.*

*On peut s'interroger sur le nombre d'accidents qui devront encore survenir avant que la Mairie n'agisse concrètement sur ce dossier. L'impression d'inaction, qui ne concerne d'ailleurs pas uniquement Levallois, peut laisser penser qu'il existe une certaine réticence à contraindre ces pratiques, sans doute par crainte de mécontenter une partie de l'électorat. J'attire néanmoins votre attention sur le fait que les personnes âgées et fragiles (celles qui pâtissent probablement le plus de cette situation) sont elles aussi des électeurs.*

- *Ne peut-on pas dédier certains axes aux trottinettes ?*

Tout d'abord, nous tenons à vous indiquer que nos contrôles se poursuivent dans différentes zones de la Ville, et que les agents de la Police municipale n'hésitent pas à verbaliser les conducteurs de trottinettes et les cyclistes ne respectant pas le Code de la route. La Police municipale reste donc bien proactive en la matière.

De même, les actions de sensibilisation menées dans les écoles continuent, afin d'éduquer les plus jeunes au bon geste à adopter lorsqu'ils sont en trottinette ou à vélo. Une première intervention de sensibilisation à l'attention des collégiens, menée par les policiers municipaux, a eu lieu au Collège Danton, en présence des élèves, de leurs enseignants et des parents qui le souhaitent. Cette intervention a été demandée par la Principale du Collège, bien consciente du problème et du danger que cela représente pour ses élèves, mais aussi pour les piétons.

S'agissant des propositions d'ajout de signalisation, nous limitons autant que possible la pose de panneaux sur nos trottoirs étroits, qui pourraient empêcher la bonne circulation des piétons.

Enfin, nous doutons de l'impact concret de ces signalisations. L'interdiction de circulation sur les trottoirs par les trottinettes, notamment électriques, est en effet connue, et nulle raison de croire que des panneaux auront une quelconque incidence envers les contrevenants qui savent être en infraction.

Nous avons, par exemple, la même problématique avec la tenue en laisse des chiens dans les jardins de l'Hôtel de Ville et le piétinement des parterres de fleurs, malgré la signalétique bien visible que nous avons installée. Nos efforts se concentrent donc sur la sensibilisation des plus jeunes et les contrôles, assortis de verbalisations, menés par la Police municipale.

***La question des trottinettes avait été abordée lors de la Réunion Plénière du 26 juin dernier :***

- *Qu'est-ce que la Municipalité compte faire comme action au sujet des trottinettes électriques et vélos qui roulent sur les trottoirs, brûlent les feux tricolores, circulent à contre-sens dans les rues et manquent de bousculer les piétons qui traversent tranquillement dans les passages protégés ? (Cela est trop récurrent dans toute la ville).*

Il s'agit, hélas, d'incivilités qui sont souvent celles qui affectent le plus négativement le quotidien de tous les Maires. La Police municipale agit et est sur le terrain chaque jour. Au total, sur le secteur Alsace, 352 PV ont été établis depuis le 1er janvier 2025 : 13 pour des vélos, 139 pour des scooters, 162 pour des VL et 38 pour d'autres types de véhicules.

Les policiers font également des points fixes toutes les semaines dans les lieux identifiés comme problématiques. Ils doivent parfois faire face à des réactions extrêmement vives des habitants qui ne voient pas leur infraction comme quelque chose de grave, et mener un travail de dialogue très important.

On a toujours l'impression que notre petite infraction ne gêne pas véritablement, mais dans les faits, ce sont des incivilités qui vont avoir de vrais impacts et affecter la circulation en ville. La Municipalité fait, par exemple, face à des problèmes de stationnement sauvage rue Jules-Verne, et a entamé une réflexion pour améliorer durablement la situation.

**Retour des Conseillers de quartier :**

- *Un Conseiller de quartier souhaiterait qu'il y ait une tolérance zéro pour les trottinettes électriques et les vélos électriques, sauf pour les enfants. Ils ont souvent des comportements dangereux pour les piétons, en particulier ceux qui font des figures ou des roues arrière Place Pompidou.*
- *Il faut augmenter les amendes pour les enfants faisant des roues arrière sur la Place Pompidou pour responsabiliser les parents.*

N'hésitez pas à faire des signalements à la Police municipale lorsque vous constatez des comportements dangereux. Cette dernière lancera prochainement un programme de sensibilisation à la sécurité routière.

Par ailleurs, La Ville a largement agi pour sécuriser la circulation en mettant de nombreuses rues de la ville en zone 30 et en rajoutant des ralentisseurs.

- *Un Conseiller signale que le nouveau ralentisseur en deux parties près de la Poste est dangereux pour les motards. Ne faudrait-il pas plutôt un seul grand ralentisseur ?*

Dans le cadre de l'aménagement de ce ralentisseur, il a effectivement été décidé d'ajouter un séparateur, au regard de la largeur de la chaussée. Ces ralentisseurs se trouvant aux abords d'un passage piétons, il était indispensable d'éviter que des automobilistes, conducteurs de deux-roues, ou cyclistes, tentent une manœuvre au dernier moment pour éviter ces ralentisseurs ; laquelle pourrait s'avérer dangereuse pour les autres conducteurs, et surtout les piétons.

Nous savons pertinemment (et vous en conviendrez je crois aisément) que sans cet aménagement complémentaire, nombre de conducteurs auraient la tentation systématique d'éviter ces ralentisseurs, et donc de ne pas décélérer, en passant au milieu. C'est justement ce que nous voulons éviter. Ce séparateur permet donc de

guider les usagers chacun sur leur file, sans leur permettre d'éviter ces ralentisseurs, qui s'adressent à l'ensemble des usagers de la route, sans exception.

Par ailleurs, ce séparateur s'accompagne d'un marquage en ligne blanche continue en amont, afin d'interdire le changement de voie, qui s'applique, une nouvelle fois, à l'ensemble des usagers de la route.

Il revient donc à chacun de respecter le Code de la route, clairement rappelé par ces marquages, afin d'éviter tout risque d'accident.

Toutefois, à la suite de plusieurs signalements de motards nous alertant sur le peu de visibilité de ce séparateur la nuit, Madame le Maire a souhaité que deux balisettes rétroréfléchissantes soient installées par les équipes de la Voirie, afin de signaler la présence de ce séparateur, et d'éviter ainsi tout risque d'accident de conducteurs de deux-roues.

#### b. Voirie-Propreté

- *Je voudrais signaler qu'une voiture se gare tous les jours sur la place piétonne de l'allée Claude-Monet dans l'île de la Jatte. Je pense qu'elle appartient à un salarié de la Maison de la Pêche et de la Nature. La Police municipale ne verbalise pas. Pourquoi ce passe-droit, qui incite d'autres habitants de l'allée Claude-Monet à en faire autant ? Merci de faire cesser ce stationnement car il y a beaucoup d'enfants qui jouent sur cette allée piétonne.*
- *Un Conseiller signale que cette voie est de moins en moins piétonne et devient dangereuse, du fait des camions des entreprises de travaux stationnant et circulant dans l'allée.*

Ces observations relèvent d'un signalement via l'application *Levallois&Moi (photos à l'appui)*. Nous vous invitons donc à faire ce type de signalement directement par ce biais.

Nous vous assurons également qu'il n'y a aucun passe-droit et que la Police municipale verbalise lorsque c'est nécessaire.

**Deux signalements liés à la voirie ont été récemment reçus sur la boîte mail *Conseils de quartier* et nous tenons à vous transmettre les retours des Services :**

Tout d'abord, il nous avait été signalé des risques d'accidents de la route contre les plots implantés rue Deutschmann, du fait de la vitesse excessive de certains automobilistes. Les Services de la Voirie ont bien pris en compte ce sujet, et afin de limiter au mieux les accidents et les excès de vitesse, il est prévu d'implanter un ralentisseur en amont de cette rue, ainsi qu'un panneau « Interdiction de tourner à droite ».

En ce qui concerne le stationnement dans l'allée Henri-Matisse, nous vous confirmons que la circulation dans cette zone n'est pas interdite mais est réglementée. Plusieurs panneaux indiquent d'ailleurs « circulation réglementée ». De fait, les véhicules qui y stationnent, le font en pleine voie, comme c'est le cas dans toutes les rues circulables en double sens. Si vous constatez que des véhicules stationnent de manière continue, nous vous invitons à prévenir la Police municipale qui fera le nécessaire.

#### Propreté

- *Des poubelles distributeurs de sacs pour les déjections canines comme à Neuilly pourraient être installées ?*

Notre Municipalité a fait le choix d'installer des distributeurs de sacs uniquement dans les caniparcs de notre commune, afin de permettre aux propriétaires de chiens de laisser ces aires de jeux propres pour leurs amis à quatre pattes.

Par ailleurs, l'efficacité de ce dispositif est très moyenne. Partout où les distributeurs sont implantés, ils font régulièrement l'objet d'actes de vandalisme, les sacs déchirés se retrouvant par terre, jonchant le sol de manière disgracieuse.

Madame le Maire a néanmoins souhaité que des sacs soient distribués aux Levalloisiens par nos équipes de *Levallois Découvertes*, dont les locaux sont situés 47 rue Rivay. Ce dispositif complémentaire est mis en place pour encourager et responsabiliser les propriétaires de chiens au respect des trottoirs et des espaces verts de notre belle ville de Levallois. Cela n'a cependant pas vocation à pallier aux besoins en sacs de l'ensemble des propriétaires de chiens de notre commune, et aux incivilités que nous souhaiterions voir disparaître.

Avoir un animal de compagnie procure un bonheur immense, mais cela implique également des responsabilités et des coûts financiers à assumer, dont notamment l'achat de sacs à déjections.

- *Pourriez-vous également installer des poubelles à mégots proches des endroits très passants (devant les supermarchés) ?*

Nous allons étudier cette demande. Toutefois, l'expérience prouve que les personnes qui jettent leurs mégots sur la voie publique sont parfaitement conscientes de l'illégalité de cet acte. Pour votre parfaite information, depuis l'année 2020, la loi a également renforcé les sanctions encourues pour le jet des mégots de cigarettes dans la rue.

En effet, l'Article R. 634-2 prévoit qu': « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation ».

Le jet d'un mégot constitue donc une infraction de 4ème classe, sanctionnée d'une amende forfaitaire minorée de 90 euros. L'amende forfaitaire est de 135 euros et l'amende forfaitaire majorée est de 375 euros.

Enfin, le jet d'un mégot est punissable, quel que soit l'endroit où il est jeté, que cela soit à pied, depuis une habitation ou même d'un véhicule, qu'il soit immobile ou en mouvement.

## Questions et retours des Conseillers de quartier

- *Il avait été évoqué lors d'un Conseil précédent, que la rue Baudin ne comptait pas assez de poubelles. Madame Coville avait invité des Conseillers à compter les poubelles présentes et de faire des propositions d'emplacement. Après étude, il apparaît qu'il n'y a qu'une seule sur le tracé allant des quais de Seine à la rue Baudin. Il en faudrait au moins une autre, par exemple près de l'école rue Clément-Bayard.*

Nous prenons bonne note de ces retours et de cette suggestion qui ont été transmis aux Services.

- *La Place Pompidou est toujours très sale le midi à cause des déchets de déjeuner des employés des bureaux voisins.*
- *Pourquoi ne pas faire un "Clean Up Day" à l'heure du déjeuner lorsque les employés de bureaux sont là, afin de les sensibiliser ?*

C'est une très bonne idée. Cela pourrait être un événement à organiser à la reprise des Conseils de quartier.

Par ailleurs, si un besoin de nettoyage est constaté, il faut le signaler via l'application.

- *Un Conseiller signale qu'il rencontre des difficultés avec "Allo Propreté" pour la gestion des encombrants.*

Nous vous remercions pour ce signalement. Dans un premier temps, nous vous invitons à faire un nouveau signalement par le biais de l'application *Levallois&Moi*.

Si le problème persiste, merci de nous écrire à l'adresse suivante : [votre.maire@ville-levallois.fr](mailto:votre.maire@ville-levallois.fr)

- *Quid des crottes de poneys qui demeurent au Parc de la Planchette après les balades ?*

N'hésitez pas à faire un signalement, photos à l'appui, à *Allo Propreté* lorsque vous constatez ce genre de déjections. Cela nous permettra d'effectuer un rappel au prestataire.

## Nuisances

- *Les travaux incessants ajoutent à l'énerverment des gens, comment la gestion des travaux est-elle maîtrisée ? Pourquoi des travaux le samedi, la nuit etc. ?*

Concernant les jours et heures où les travaux sont autorisés, nous vous partagerons, en annexe du compte-rendu, l'Arrêté municipal n°756, relatif à la prévention des nuisances sonores et de lutte contre les bruits de voisinage. Cet arrêté encadre les plages horaires autorisées pour l'exécution de travaux, selon les différents types de chantiers.

Seules d'exceptionnelles opérations sont acceptées sur des créneaux différents et sur une plage horaires réduite.

Si toutefois vous deviez constater que les horaires de ce chantier ne sont pas respectés, nous vous invitons, pour une réactivité immédiate des agents de la Police municipale, à contacter directement nos effectifs, joignables 7j/7 et 24h/24 au 0 8000 92 300, afin de signaler toute situation anormale. Les agents ont pour consigne d'intervenir à chaque signalement, et prendront alors toutes les mesures qui s'imposeraient pour faire respecter l'arrêté municipal et verbaliser les contrevenants.

Pour les entreprises qui font des travaux dans votre quartier (BNP et BASF), il existe un numéro vert que vous pouvez appeler si vous constatez des anomalies. N'hésitez pas également à faire appel à votre Syndic de copropriété.

S'agissant des travaux de BASF, il est possible d'appeler le numéro suivant : **01 49 84 41 50**, ou d'écrire à l'adresse : [logistique49gp@logbat.fr](mailto:logistique49gp@logbat.fr)

Pour le reste, nous vous invitons à faire un signalement à la *DPRSE (Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux)*.

- *Un Conseiller de quartier signale que l'aménagement mis en place par BASF pour faciliter la circulation des piétons durant les travaux est dangereux.*

Nous vous invitons à le signaler à BASF en appelant le numéro suivant : **01 49 84 41 50**.

- *L'Oréal n'éteint pas les lumières la nuit, comment peut-on l'y obliger ?*

Tous les immeubles de bureaux ont obligation d'éteindre leurs lumières la nuit. Là également, nous vous invitons à faire un signalement auprès de la *DPRSE*.

### c. Sécurité- Nuisances sonores

- Toujours en tant que porte-parole des habitants de l'allée Claude-Monet, je reviens sur les désagréments d'un groupe de personnes, toujours le même (de 4 à 8 personnes) qui s'installent au niveau des bancs situés en bas de la Maison de la Pêche et de la Nature, accompagnés de nombreux chiens.... Ceci tous les jours sauf en cas de pluie, y compris l'hiver de 14h/14h30 à 17/17 h30. La gêne immense est constatée aux numéros pairs du 8 au 18 et les immeubles 9 – 11 et 13 de l'allée. Il est inacceptable que 4 à 8 personnes provoquent une nuisance auprès de 120 appartements environ. Les bancs situés dans l'allée Claude-Monet ne sont pas faits pour ce genre de rassemblements bruyants (gens qui parlent extrêmement fort et des chiens qui aboient sans cesse et empêchent les bébés, les personnes âgées et malades de se reposer et dormir l'après-midi. Rendez-vous compte que cela dure des heures et des heures depuis 2 ans ! Cela dérange bien sûr les salariés de la Maison de la Pêche.

**Pourriez-vous agir avec la Police municipale pour que ces personnes se regroupent dans le parc lui-même au bout de l'île et non sur les bancs de l'allée Claude-Monet ?** Vous étiez intervenus avant l'été auprès de la Police municipale (cf CR réunion du 13 mai), ce groupe avait respecté quelques temps, mais ce rassemblement est de nouveau reconstitué comme avant. **Est-il possible de prendre des dispositions pérennes et dissuasives sur le long terme?** (amendes/contraventions) ?

Nous n'avons hélas pas de nouveaux éléments à apporter à ce sujet, qui avait effectivement été abordé lors du Conseil du 13 mai dernier, et vous invitons de nouveau à faire des signalements auprès de la Police municipale. Nous allons de notre côté, leur demander de refaire des passages réguliers.

### 3. Questions / Réponses

- La Levalloisienne 2025

Isabelle Coville tient à remercier chaleureusement les bénévoles qui ont aidé à la bonne organisation de la Levalloisienne 2025. Elle est également ravie d'annoncer que c'est le quartier Front-de-Seine qui a remporté cette première édition de la course par quartier.



- *Il paraît que la rue Trébois deviendra piétonne les dimanches, est-ce vrai ?*

La rue Trébois est piétonne entre les croisements Louise-Michel et Louis-Rouquier le dimanche.

- **Temps d'échange et de retour d'expérience sur le travail d'équipe au sein des Conseils de quartier.**

À l'occasion de cette dernière réunion avant les élections municipales, nous vous proposons durant **un temps d'échange de faire un retour d'expérience sur votre rôle de Conseiller ou le fonctionnement en travail d'équipe.**

Pour rappel, ce temps d'échange devait se tenir durant la Plénière de Juin dernier, mais il avait finalement été reporté à une date ultérieure.

Afin de préparer cet échange, le Service *Gouvernance et Démocratie Locale* avait mis au point une première ébauche de questionnaire, et avait sollicité les Conseillers de quartier pour participer à son élaboration. La version finale aurait été mise en ligne sur *Pensons ensemble Levallois* et ouverte à la participation des 80 Conseillers. Les résultats auraient ensuite été présentés lors de la Plénière.

N'ayant pas eu suffisamment de retours afin qu'il soit pertinent, nous avons fait le choix de ne pas faire ce questionnaire. Les questions et les retours transmis ont cependant été conservés et vous ont été transmis en même temps que l'Ordre du jour de cette réunion.

À la lecture des questions déjà identifiées dans le cadre du questionnaire, avez-vous des retours à apporter ?

#### **Retours des Conseillers de quartier :**

- *Les Conseillers de quartier souhaitent pouvoir se retrouver pendant la période électorale, à la fois pour pouvoir continuer de travailler ensemble et de développer des projets, mais aussi pour tenir des permanences.*

Vous pouvez tout à fait continuer à vous réunir et à tenir des permanences. Nous vous rappelons cependant que durant cette période électorale, il est demandé aux Conseillers qui militent ou sont inscrits sur des listes de se mettre en retrait.

- *Une Conseillère souhaite qu'il soit rappelé dans le compte-rendu que des sujets devant être abordés en priorité en réunion devront être des sujets constructifs et de cadre de vie. Il existe déjà des moyens de faire des signalements comme l'application "Levallois&Moi" et ce n'est pas l'objectif des Conseils de quartier.*

Madame Coville souligne que c'était justement l'un des objectifs du nouveau mandat des Conseils de quartier, mais que cela n'a pas toujours été suivi d'effet. C'est pour cela qu'elle souhaite que des projets d'animation et de cadre de vie soient développés.

Afin de conserver la belle dynamique qui s'est développée tout au long de ces dernières années, et qui a permis de mettre en place plusieurs animations dans le quartier Front-de-Seine, Isabelle Coville invite les Conseillers à réfléchir collectivement, pendant cette pause électorale, à des projets ou améliorations qui pourraient être menés dans leur quartier.

Par exemple, permettre que l'Île de la Jatte soit de nouveau connue des Levalloisiens comme un lieu culturel, de bien-être, de qualité de vie, et non pas uniquement comme une zone de balades pour les chiens. Il faudrait aussi que ces idées permettent d'améliorer le cadre de vie des riverains.

Cela pourrait aussi être en lien avec la mise en valeur de la rue Victor-Hugo (buvette, projet culturel sur l'écrivain Victor Hugo...), des projets d'éducation citoyenne...

- Une Conseillère souhaite que son Conseil se réunisse davantage, afin de travailler plus efficacement sur les ordres du jour et le développement de projets.
- Peut-on faire davantage pour la Ville ? Par exemple en faisant des interventions dans les écoles sur les notions d'éducation civique ou de l'animation dans les maisons de retraite ?

Nous vous rappelons que la Ville s'est dotée d'un dispositif pour permettre aux Levalloisiens de s'engager plus facilement dans des missions de bénévolat : ***l'Heure Citoyenne***. Les missions sont consultables sur la Plateforme [Pensons ensemble Levallois](#).

- Un Conseiller s'interroge sur la pertinence d'avoir un caniparc sur l'Île de la Jatte, compte tenu des nuisances qu'il cause. Peut-être faudrait-il le déplacer ailleurs sur les quais de Seine, par exemple au niveau d'un des vieux terrains de basket, aujourd'hui peu utilisé.

Ce projet n'est pas envisagé. De plus, comme vous le savez peut-être, notre Municipalité a obtenu en 2021, dès la première année, le label *Ville amie des animaux*, décerné par la Région Île-de-France. Elle a également reçu la distinction maximale *3 pattes*, qui récompense notre engagement en faveur de la cause animale et nos efforts pour assurer le bien-être de nos compagnons, notamment grâce à la création d'une délégation à la Protection animale. Ce label confirme donc que les chiens font désormais bien partie intégrante de la vie de notre commune. Pour autant, il convient de trouver un équilibre pour que chaque Levalloisien, qu'il soit propriétaire d'un chien ou non, vive en harmonie dans l'espace public.

Le Maire elle-même promène régulièrement son chien sur l'Île de la Jatte. À différentes occasions, il a été constaté que certains propriétaires de chiens se montrent peu respectueux des lieux, alors qu'un caniparc, aujourd'hui pleinement intégré dans son environnement, est spécifiquement dédié aux chiens, lesquels ont de surcroît le droit de ne pas être tenus en laisse au sein de cet espace. Pourtant, certains continuent à faire courir leur chien sur les allées et la pelouse située à proximité du caniparc, alors que cela est interdit. Les policiers municipaux y passent régulièrement, mais force est de constater que les mauvais comportements perdurent.

Aussi, avons-nous demandé à la Direction de la Police municipale de faire passer pour consigne aux agents, de renforcer leur vigilance sur l'Île de la Jatte, en veillant spécifiquement à ce que les alentours du caniparc ne soient pas utilisés comme une extension.

Nous partageons, par ailleurs, votre exaspération face aux incivilités de certains propriétaires de chiens. Si nombreux sont ceux qui font preuve de civisme, nous constatons que certains font encore preuve de désinvolution en la matière. Nous avons donc demandé aux agents de la Police municipale de sensibiliser les propriétaires de chiens à cette problématique.

- Le groupe en charge de *Musique en Liberté* confirme qu'un second concert de l'association, qui aurait cette fois-ci lieu sur l'Île de la Jatte aux abords de la Maison de la Pêche et de la Nature, est toujours en projet pour 2026. Plusieurs dates sont envisagées, notamment à l'occasion des événements organisés par la Maison de la Pêche et de la Nature, par exemple la Fête de l'Automne et la Fête du Printemps. *Musique en Liberté* y est favorable.

Madame Coville remercie les Conseillers pour ce travail.

Elle prend également bonne note des potentiels projets portés par le Conseil de quartier Front-de-Seine pour la fin du mandat des Conseillers, voire le suivant :

- Un *Clean-Up Day* place Pompidou un midi en semaine pour faire de la sensibilisation

- Un concert de *Musique en Liberté* sur l'Île de la Jatte
- Une animation pour mettre en valeur le quartier côté rue Victor-Hugo
- Une réflexion collective sur une mise en valeur de l'Île de la Jatte

#### 4. Prochaine séance : après les élections municipales de 2026

Madame Isabelle Coville clôture la séance.

#### RAPPEL !

Les réunions de Conseils de quartier ont lieu une fois par trimestre. La date de la prochaine réunion est donnée lors de la réunion précédente et, il est indispensable que chaque Conseiller de quartier, ayant postulé et s'étant engagé pour assurer cette mission, puisse prendre ses dispositions afin d'être présent lors de ces dernières.

En cas d'absence répétée à ces réunions, le Conseiller de quartier concerné est considéré comme démissionnaire et peut être remplacé.

Nous avons besoin de vous, de vos idées pour le quartier et de votre implication au service de Levallois.

#### CONTACT

[conseilsdequartier@ville-levallois.fr](mailto:conseilsdequartier@ville-levallois.fr)  
Service Gouvernance et Démocratie  
locale Hôtel de Ville - Place de la  
République 92300 Levallois

